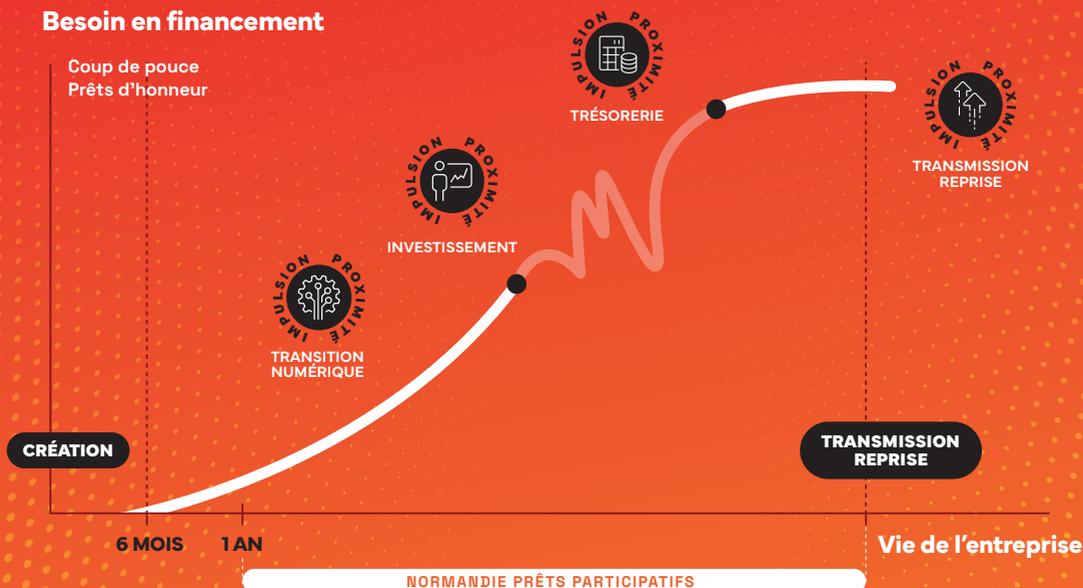


ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRISES DE PROXIMITÉ, L'AD NORMANDIE VA PLUS LOIN À VOS CÔTÉS !

| Des solutions pour chacun de vos projets

Besoin en financement



Retrouvez l'ensemble des dispositifs sur :
www.adnormandie.fr

IMPULSION PROXIMITÉ



TRANSITION NUMÉRIQUE

→ Pour quoi ?

Pour accompagner un projet de transition numérique s'inscrivant dans le développement de votre activité

Exemples : prestations liées à un projet de transition numérique : achat de logiciel, création de site web e-commerce...

→ Pour qui ?

Entreprises de moins de 10 salariés

réalisant un **chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros** et ayant 6 mois d'exercice minimum

→ Combien ? Modalités ?

- De 1 000 € à 5 000 € (aide forfaitaire)
- Sous forme de subvention
- Projet supérieur à 2 000 €

→ Délai de versement de l'aide :

1 mois



INVESTISSEMENT

→ Pour quoi ?

Pour financer les projets de développement sur 1 an : investissements matériels et immatériels amortissables de l'entreprise

Exemple : achat de logiciels pour améliorer la production...

→ Pour qui ?

Entreprises de moins de 50 salariés réalisant un **chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros** et ayant 6 mois d'exercice minimum

→ Combien ? Modalités ?

- De 5 000 € à 50 000 €
- Prêt à **taux zéro** d'une durée de 4 ans
- Différé de remboursement d'1 an
- Contrepartie bancaire ou apport en fonds propres / quasi-fonds propres obligatoires
- Projet supérieur à 10 000 €

• 50 % de financement maximum en fonction du projet et de l'ancrage en Normandie

→ Délai de versement de l'aide :

3 mois



TRÉSORERIE

→ Pour quoi ?

Pour un projet de croissance ou faire face aux tensions passagères de trésorerie

Exemples : diminution des délais fournisseurs, augmentation des créances clients...

→ Pour qui ?

Entreprises de moins de 50 salariés réalisant un **chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros** et ayant 6 mois d'exercice minimum

→ Combien ? Modalités ?

- De 5 000 € à 50 000 €
- Prêt à **taux zéro** d'une durée de 4 ans
- Différé de remboursement d'1 an
- Contrepartie bancaire obligatoire
- Projet supérieur à 10 000 €
- 50 % de financement maximum en fonction du projet et de l'ancrage en Normandie

→ Délai de versement de l'aide :

3 mois



OPÉRATION DE TRANSMISSION REPRISE

→ Pour quoi ?

Pour le rachat d'actifs matériels et immatériels et l'acquisition de fonds de commerce, de titres de sociétés

→ Pour qui ?

Entreprises de moins de 50 salariés réalisant un **chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros**

- Différé de remboursement d'1 an
- Contrepartie bancaire ou apport en fonds propres / quasi-fonds propres obligatoires
- Projet supérieur à 20 000 €
- 25 % de financement maximum en fonction du projet et de l'ancrage en Normandie

→ Délai de versement de l'aide :

3 mois

→ Combien ? Modalités ?

- De 5 000 € à 50 000 €
- Prêt à **taux zéro** d'une durée de 6 ans

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA NORMANDIE

CAEN - Campus EfficScience - 2 esplanade Anton Philips - 14460 Colombelles

ROUEN - Bâtiment Innovapôle 76 - 50 rue Ettore Bugatti - 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray

www.adnormandie.fr

Tél. : 02 31 53 34 40

En partenariat avec votre intercommunalité

